

VILLE DE VERNOUILLET - 78540
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2012 - 20 H 30
Salle du conseil

PROCES VERBAL

Liste des délibérations :

- 2012-058- CREATION DE POSTE SUITE A PROMOTION INTERNE
- 2012-059- CREATION DE POSTE SUITE A REUSSITE A CONCOURS
- 2012-060- ATTRIBUTION DU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE
- 2012-061- ADHESION DE LA COMMUNE DE BREUIL EN VEXIN AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE DOUZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Nicole BROCHEN, Véronique DEUTSCH, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE, Asma OUMHAND, Catherine RIVAL.

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Mickaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Vincent GOURMELEN, Hervé LECOQ, Augusto MARQUES, Gilles MULLER, Jean-Michel PINTO, Jean-François ROVILLE, Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Dominique DURAND représentée par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Sophie DEFYN représentée par Madame Laurence FLEURY, Monsieur Claude NOEL représenté par Madame Sandrine FERAUD, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Lucien MONTÉCOT représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Anne DEMEURE représentée par Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Monsieur Christian FRITSCH représenté par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Boujemaa LAGNAOUI représentée par Madame Asma OUMHAND.

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs HERVE Jean-Marc et QUINTARD Claude.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Madame Laurence FLEURY

Date de convocation : 28/06/2012

Date d'affichage : 28/06/2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Informations

Le Maire : concernant ce conseil municipal, nous ferons en sorte d'être assez rapide pour aller dîner et commencer, pour certains, leurs vacances. J'avais deux informations à donner en préalable.

La première concerne la formation des élus. Nous avons reçu de Madame Féraud une demande de formation pour trois élus de son groupe, plus Monsieur Noël. Cette formation dépassant le budget municipal, Madame Féraud a demandé à ce que nous augmentions le budget municipal en conséquence pour les quelques 4 000 € environ de formation. La majorité réunie réaffirme le droit individuel à la formation des élus, qu'un budget est bien inscrit au budget municipal pour y répondre. Sa demande de formation peut être acceptée mais nous réaffirmons les limites budgétaires qui sont les nôtres : 1 000 €. Concernant la demande, nous proposons que sur 2012 vous puissiez disposer de la part du budget qui ne sera pas consommée par l'équipe majoritaire qui avait prévu, d'ores et déjà, une formation. Les élus de la majorité, pour un grand nombre, vous cèdent leurs « parts » de formation : elle s'élèvera environ à 700 € puisque ce sera ajusté. La formation programmée sera autour de 300 €.

Concernant la question que vous avez posée sur la progressivité des tarifs Passerelle, afin de vous répondre nous avons repris nos différentes délibérations et effectivement, nous nous sommes aperçus d'une erreur sur la progressivité des tarifs de la Passerelle et ce, depuis 2010. A la suite de votre remarque, cela nécessite une refonte des tarifs de l'étude Passerelle. Nous reviendrons devant le Conseil pour information sur les tarifs, en ayant repris les éléments de la grille.

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibérations

Délibération : 2012-058

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTES SUITE A PROMOTION INTERNE

Dans le cadre de la promotion interne, la collectivité a présenté les dossiers de M. Ledroit, au grade d'attaché et de M. Suarès, au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel, auprès de la commission administrative paritaire du centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, CIG. Ces dossiers ont été retenus pour l'accès à ces grades. MM. Ledroit et Suarès peuvent donc bénéficier d'une nomination respectivement au grade d'attaché territorial et d'agent de maîtrise.

DEBAT

[Mme Féraud](#) : Je voulais simplement savoir s'il existait un impact budgétaire à ces changements. Dans l'affirmative à combien s'élève-t-il ? Ont-ils été anticipés ? J'aurais la même question sur la délibération suivante.

[M. Pinto](#) : Pour Monsieur Ledroit, il y aura un impact budgétaire qui avait été anticipé parce que nous y croyions fort. Monsieur Poulbot peut peut-être nous dire combien de fois nous avons présenté les dossiers : 5 fois. Je suis très content pour Monsieur Ledroit qui a pas mal d'ancienneté. L'impact budgétaire avait été anticipé. Le montant global par an est de 3 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE CREER les postes suivants au tableau des effectifs, à temps complet :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération : 2012-059

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTE SUITE A REUSSITE A CONCOURS

L'adjointe du multi-accueil est lauréate du concours d'éducateur de jeunes enfants et demande sa nomination sur ce grade au sein de la ville de Vernouillet. Le conseil municipal doit délibérer afin de créer le poste correspondant.

DEBAT

[M. Pinto](#) : Pas d'impact budgétaire. Nous espérons qu'elle va continuer dans cette voie.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE CREER un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération : 2012-060

Rapporteur : Monsieur Lucien MONTECOT

SIGNATURE DU MARCHE « EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, notifié en 2007 pour 5 ans, est arrivé à échéance. Une nouvelle consultation par appel d'offres ouvert va être lancée.

La société SAGE SERVICES, agissant en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, analysera les offres et proposera un classement. La commission d'appel d'offres se réunira afin d'attribuer le marché et les résultats seront communiqués à une prochaine séance du conseil municipal.

DEBAT

Le Maire : Nous avons rencontré un problème informatique sur ce marché. En fait, nous saisissons les marchés sur une plateforme pour leur mise en ligne. La plateforme nous a délivré un accusé de réception, sauf que deux autres sites devaient être contactés et nous nous sommes aperçus, au dernier moment que le deuxième site n'avait pas enregistré l'information, malgré notre accusé de réception normal. A partir du moment où il y a un défaut d'information à un niveau quelconque, il faut relancer le marché de façon à ce qu'il ne soit pas contestable. Evidemment, en matière de chauffage, il nous faut un marché parfait. Nous le relançons en urgence. Peut-être aurons-nous, d'ailleurs, d'autres fournisseurs qui se présenteront ? Mais nous voulons absolument tenir ce délai incompressible de remise en chauffe des écoles et des équipements publics.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer le marché à intervenir pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, avec la société qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Délibération : 2012-061

Rapporteur : Mme Brigitte LOUBRY

ADHESION DE LA COMMUNE DE BRUEIL EN VEXIN AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (SIEHVS)

Le comité syndical du SIEHVS, lors de sa séance du 8 mars 2012, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Brueil en Vexin au sein de son syndicat.

Le conseil municipal de chaque commune adhérente doit émettre un avis sur cette décision.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Brueil en Vexin au sein du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Le Maire : L'ordre du jour est épuisé. Je voulais dire un petit mot à Vincent GOURMELEN qui nous revient des îles pour ce dernier Conseil Municipal. Nous avons eu déjà l'occasion d'enregistrer sa démission et la prise de fonction de Laurence FLEURY au dernier Conseil. Je voulais te remercier pour tout le travail que tu as réalisé au niveau de la sécurité et dans tes autres fonctions sur la prévention et te dire le plaisir que nous avons eu et que j'ai eu à travailler avec toi. Nous espérons que la Société Générale te renverra très vite sur les terres vernolitaines – tu restes Vernolitein quoiqu'il arrive – mais, en tout cas, nous espérons te revoir tout bronzé rapidement et aller te voir sous tes palmiers.

M. Gourmelen : Merci aussi. Cela a été un plaisir de travailler avec toi. Nous avons travaillé dans une bonne ambiance et dans un contexte sympathique. Je vous ramènerai du soleil.

Le Maire : Merci Vincent. Tu embrasses toute ta famille et j'espère que nous nous reverrons rapidement. Merci.

